



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice le 11 septembre 2019

Monsieur le Directeur Général Adjoint
À la Famille, Sport, Education et à l'Animation

Objet : modifications d'horaires des agents du guichet Nice Facile,

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Le syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur a été alerté par de nombreux agents du guichet Nice Facile, concernant la modification de leurs horaires.

Cette mise en place concernerait les horaires suivants :

- ✓ standards (cycle C101) de 8h30 à 17h du lundi au jeudi et de 8h30 à 15h45 le vendredi avec une plage fixe de 9h à 11h45 et de 14h à 16h30
- ✓ Horaires Accueil : JT 1 : 8h à 16h15 du lundi au vendredi
JT 2 : 9h45 à 18h du lundi au vendredi
JT 3 : 8h à 12h30 et de 15h à 18h du lundi au vendredi

avec une plage commune aux 3 JT de 9h45 à 11h45 et de 15h à 16h.

En effet, nous avons été informés de la mise en place d'un standard téléphonique le 9 septembre 2019, entraînant une nouvelle plage d'horaires (8h30 à 17h00 avec une pause méridienne d'une heure) et une modification de leurs missions.

De même les agents des régies se verraient imposer une modification de leurs horaires à compter du 16 septembre.

Pour le syndicat CGT NMCA, cette situation est inacceptable.

À ce jour, aucun dossier n'a été communiqué aux élu-e-s du personnel siégeant dans cette instance.

Comme rappelé par Monsieur le Directeur général des services dans une note récente, vous n'êtes pas sans savoir que toute modification d'horaire impactant les conditions de travail des agents, ne peut être mise en place sans être préalablement soumise au Comité Technique, instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services,

Nous vous demandons impérativement de revenir aux horaires précédents et d'abandonner l'éventuelle modification d'horaire devant survenir le 16 septembre prochain.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur, d'agréer nos salutations distinguées.

p/o le Syndicat CGT NMCA
Andrew RENAULT